



La « liberté de conscience » faite loi

L'histoire des DDEN, née de la création des *Délégués cantonaux* inscrite dans la loi Goblet du 30 octobre 1886, est liée à celle de l'École publique laïque. Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale, investi d'une mission institutionnelle, a la volonté résolue de promouvoir les valeurs républicaines afférentes à l'École publique.

Former la jeunesse de notre pays aux valeurs de la République est, pour nous DDEN, une exigence majeure pour en faire comprendre leur sens et leur portée et ainsi les faire connaître et partager. C'est permettre à chacun d'avoir accès aux connaissances pour doter chaque jeune des outils qui lui permettront de s'assumer en responsabilité dans la société de demain. La République doit réaffirmer par son système éducatif laïque, la nécessité de respecter la liberté de conscience des élèves qui lui sont confiés, de développer leur sens critique et d'œuvrer à l'émancipation de toutes et de tous.

Tel est l'objet de notre initiative « **Se construire citoyen** » que nous voulons conduire avec l'ensemble de nos partenaires des mondes éducatifs et institutionnels. Déjà, le **Défenseur des Droits et le Syndicat de l'Inspection** ont accepté le partenariat, nous en sollicitons d'autres pour faire vivre, dans la pratique de l'École publique, la « **liberté de conscience** » faite loi depuis le 9 décembre 1905.

L'École publique laïque a pour mission fondamentale d'instruire et d'éduquer des citoyens, maîtres de leur destin, capables d'autonomie de jugement pour leur émancipation. Elle a aussi la mission d'œuvrer à la prise de conscience d'une appartenance à la République et aux principes qui fondent la citoyenneté. Citoyenneté qui ne nie pas mais n'érige pas non plus en frontière, les convictions ni les éventuelles appartenances religieuses des élèves. La liberté de conscience, socle de la laïcité, est une égale liberté publique pour tous, alors que la liberté religieuse qui en découle, est la liberté de chacun. L'École de la République est au cœur de ces problématiques de citoyenneté et de laïcité. Elle œuvre à la liberté de conscience tout en forgeant l'esprit critique des élèves appelés à devenir citoyens éclairés. Ainsi, la laïcité permet de façonner sa personnalité par l'échange, et par le foisonnement des idées, contribue au respect de l'autre.

Cependant, depuis un peu plus de trente années, la notion de laïcité, agrémentée d'adjectifs les plus divers, est devenue, dans les propos de certains de ses manipulateurs, dangereusement confuse. Aujourd'hui, la laïcité se révèle des plus ambiguës lorsqu'elle se borne à la liberté religieuse et se transmute en multi confessionnalisme ou pour d'autres, incarne le faux nez de la discrimination voire du racisme. Elle est, cependant, simple au regard des principes qu'elle illustre. Ce n'est pas exclusivement la « *liberté religieuse* » que la laïcité garantit mais d'abord la liberté de conscience. Liberté de conscience et égalité des citoyens au regard de leurs convictions ou religions sont garanties par la nécessaire séparation des Églises et de l'État obligatoirement neutre. Les institutions publiques ne peuvent financer pour déléguer implicitement et explicitement des missions d'intérêt général à une ou plusieurs religions. L'intégration nécessite des réponses sociales de politique publique alors que la religion est affaire privée. Il y a une permanence dans la stratégie de toutes les religions pour influencer la jeunesse et chercher à imposer son « caractère propre », alibi du projet éducatif. L'École publique joue, elle, un rôle essentiel dans la formation à la citoyenneté républicaine pour que la conscience citoyenne soit libre. Il convient donc que l'enseignement reçu, échappe à tout présumé : qu'il soit laïque. Laïcité qui permet de se déterminer librement et individuellement.

Pour nous DDEN, en 2018, liberté, égalité, fraternité et laïcité doivent rester les valeurs intangibles de la République. L'histoire et l'actualité nous le rappellent.

Liberté, pour faire tout ce qui ne nuit pas à autrui,
Aux seules bornes définies par la loi d'aujourd'hui.

Égalité, même loi pour tous, quelle que soit sa condition,
Sans distinction d'origine, de conviction voire de religion.

Fraternité, solidarité, obligation de chacun vis-à-vis d'autrui,
Sans faire ce que vous ne voulez pas que l'on vous fit.

Laïcité pour vivre entre citoyens dans la liberté de conscience,
Avec l'égalité des droits, sans l'obsession des différences.

**Bonne année
2018,
bonne santé,
bons succès.
Agissons, encore
et toujours pour
la Liberté, l'Égalité,
la Fraternité et ...
la Laïcité**